



COMITÉ EXÉCUTIF

Séance ordinaire du 12 juin 2018

62. Bureau des commissaires – remboursement des dépenses de fonction – mai 2018

Document déposé : Rapport A-34-3052 en date du 30 mai 2018 de
Mme Catherine Harel Bourdon concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant la dépense de fonction de
la commissaire Marie-José Mastromonaco pour le mois de mai 2018;

CONSIDÉRANT l'article 139 a) du *Règlement R2011-1 concernant la délégation
de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1^o d'APPROUVER la dépense de fonction de la commissaire Marie-José
Mastromonaco pour le mois de mai 2018, telle qu'elle est présentée dans
le rapport déposé.

Je certifie que la présente résolution est une copie véritable
de la résolution 62 adoptée à la séance ordinaire du comité exécutif
du 12 juin 2018 de la Commission scolaire de Montréal.

M^e Geneviève Laurin
Secrétaire générale

GL/sb



Commission
scolaire
de Montréal

A 34-3052

**INSTANCE
CONCERNÉE :**

Comité exécutif

TITRE :

Remboursement des dépenses de fonction
(Marie-José Mastromonaco)

UNITÉ :

Bureau de la présidence

DATE :

Le 30 mai 2018

NOM DE L'AUTEURE :

Catherine Harel Bourdon

SIGNATURE :

**SIGNATURE
SERVICE :**

M. René Morales,
Directeur du Service du secrétariat général par intérim

RÉSUMÉ :

Le présent rapport vise à obtenir du comité exécutif, conformément à l'article 139.a du Règlement 2011-1, concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la CSDM, l'autorisation de la dépense de fonction de 30.00\$

RÈGLEMENT 2011- 1 – ARTICLE 139. a) – AUTORISATION



**Commission
scolaire
de Montréal**

**Information sur les frais
de fonctions et de civilités
des commissaires
2017-2018**

A 34-3052

Date	Commissaires	Type de frais *	Type de dépenses *	Description	Montant
30-mai	Marie-José Mastromonaco	16)a)ii	18)e	Publicité	30.00 \$
					30.00 \$

* Re: Politique sur les Frais de fonctions et de civilités P 2010-1